

Guinet

Nom : *Guinet*
Prénoms : *Jean François* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **250**
Classe de mobilisation : *1898*

ÉTAT CIVIL.
Né le *27 9^{ème} 1872* à *S^t Georges Charantonnay* canton de *Charantonnay* département de *l'Isère* résidant à *Charantonnay* canton de *Heysieu* département de *l'Isère* profession de *Servicien*
fils de *Jean Baptiste* et de *S^te Marie Rose* domiciliés à *Charantonnay* canton de *Heysieu* département de *l'Isère*
N° *48* de tirage dans le canton de *Heysieu*

SIGNALEMENT.
Cheveux *et*, sourcils *châtain foncé*
yeux *gris bleu*, front *ordinaire*
nez *moyen*, bouche *moyenne*
menton *adag*, visage *ovale*
Taille : 1 m. *68* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) *3*
militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Pou

Compris dans la *1^{ère}* partie de la liste du recrutement cantonal (*1^{ère}* portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Parti de Vienne le 14 novembre 1893 comme appelé arrive au Corps le 14 dudit N° M^{le} 2136
Copial le 16 juin 1898. Reçu par N° 1 le 7 juillet 1899 par la commission spéciale de Grenoble pour (tuberculose) Rayé le 19 juillet 1899

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3):
Dans l'armée active.
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES.
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.
Dates. Communes. Subdivisions de région.
D domicile ou R rés. tenor.

Dans l'armée active.
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
A accompli une 1^{ère} période d'exercices dans l' du au
A accompli une 2^{ème} période d'exercices dans l' du au
Passé dans l'armée territoriale le

Exempté du service militaire par le *Council de Revision de l'Isère le 21 8/4/1894*

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME A PASSÉ DANS
la disponibilité de l'armée active. la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale.
1^{er} Nov^{bre} 1896 1^{er} Nov^{bre} 1906 1^{er} Nov^{bre} 1912 1^{er} Nov^{bre} 1918
DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1896.
2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
3) Pour les hommes compris dans la 5^{ème} partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6^{ème} liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^{ème} liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule.